

Présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2023

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux et les décisions prises pour la bonne conduite et mise en œuvre du projet municipal pour Chenôve et ses habitants.

La présente note répond donc à cette obligation pour la collectivité, en sachant que le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget général de la commune et de ses budgets annexes.

Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier.

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU COMPTE ADMINISTRATIF

	RESULTAT DE CLOTURE 2022	REPRISE hors affectation	DÉPENSES (-)	RECETTES (+)	RESULTAT DE CLOTURE 2023
<i>Fonctionnement</i>	Excédent : + 4 517 499,67	3 242 088,45	24 857 651,66	26 142 033,96	+ 4 526 470,15
<i>Investissement</i>	Déficit : - 3 204 070,09	-3 204 070,09	4 852 321,57	6 124 525,61	- 1 931 866,05
Totaux	Excédent : +1 313 429,58	38 018,36	30 629 576,12	30 668 692,94	+ 2 594 604,70

Avec un solde des restes à réaliser en excédent de 1 450 867,42€, le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 480 998,63€ à la clôture de l'exercice 2023 (soldes de clôture et des reports additionnés).

Après affectation du résultat de fonctionnement à la couverture de ce besoin, 4 045 472,12€ peuvent être repris en section de fonctionnement sur l'exercice 2024 à l'occasion du vote du Budget Primitif (adopté après l'arrêt des comptes 2023).

Le besoin de financement de la section d'investissement est, pour la troisième année consécutive, en diminution.

Ce compte est le premier présenté selon la nomenclature comptable M57 et les comparatifs par rapport à l'exercice 2022 sont retravaillés pour neutraliser cela. Les autres produits de gestion courante intègrent ainsi des crédits auparavant traités en recettes exceptionnelles.

La section de fonctionnement

Le résultat d'exercice progresse très fortement en 2023, avec une évolution plus rapide des recettes que les dépenses.

- **Les recettes réelles de fonctionnement**

en M€	CA 2022	CA 2023	% d'évolution
<i>Atténuations de charges</i>	0,089	0,098	10,43%
<i>Produits des services</i>	1,2	1,404	16,97%
<i>Impôts et taxes</i>	16,167	16,472	1,89%
<i>Dotations, subventions</i>	6,655	7,087	6,50%
<i>Autres produits</i>	0,208	0,742	255,92%
<i>Produits exceptionnels</i>	0,012	0,332	2653,24%
TOTAL	24,332	26,135	7,41%

L'évolution du **produit des services** est liée principalement à la hausse des activités facturées aux usagers dans le domaine du sport mais également aux mécanismes de refacturation au CCAS pour les locaux et services mis à disposition par la Ville.

Sans hausse des taux des impôts directs en 2023, le **produit fiscal** progresse de 6,1% sur les impôts directs et diminue de 1,2% sur les reversements de fiscalité de la Métropole (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire). La perte de taxe additionnelle aux droits de mutation s'élève à près de 225K€ entre 2022 et 2023.

La progression des **dotations et subventions** s'explique par un rattrapage de versements non effectués en 2022 de certaines participations. Sur **les autres produits de gestion courante**, la progression s'explique par la comptabilisation de recettes de sinistres, et de celui de l'incendie de l'hôtel de ville et du CCAS (493K€), plus particulièrement.

Les **recettes exceptionnelles** comptabilisent 292 480€ de cessions contre aucune en 2022.

- **Les dépenses réelles de fonctionnement**

en M€	CA 2022	CA 2023	% d'évolution
<i>Charges à caractère général</i>	5,380	4,820	-10,40%
<i>Charges de personnel</i>	15,383	15,991	3,95%
<i>Autres charges de gestion courante</i>	2,477	2,667	7,64%
<i>Charges financières</i>	0,127	0,272	114,54%
<i>Charges exceptionnelles et provisions</i>	0,005	0,007	36,07%
TOTAL	23,373	23,757	1,64%

La forte baisse des **charges à caractère général** est liée au contexte plus favorable en 2023 sur le marché des énergies. La partie achat de ce chapitre a ainsi diminué de 23% alors que la partie prestation a elle progressé de 7,5% (169K€).

Les dépenses de personnel qui représentaient 67% des dépenses réelles de fonctionnement en 2023 progressent de 3,95% en tenant compte des différentes revalorisations du point d'indice décidées par le Gouvernement à l'échelle nationale, ce qui implique un nécessaire travail réalisé au cours de l'année 2023 pour contenir la masse salariale.

Les autres charges de gestion courante sont principalement marquées par la revalorisation de la subvention au CCAS (+72K€) au regard de la politique de soutien sans faille de la collectivité aux plus démunis.

Les évolutions constatées sur les **frais financiers** résultent de la hausse de taux du livret A et des emprunts récents pour lesquels les intérêts sont plus importants en début d'échéancier.

La section investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et/ou long terme.

Deux nouveaux emprunts ont été contractualisés pour un montant total de 2 643 500€ (contre 2,759M€ en 2022). Seul l'un des deux emprunts a été encaissé, à hauteur de 1,5M€, l'autre étant dans les reports de recettes et ne générera des frais financiers qu'à compter de son encaissement.

- **Les ressources internes**

Les amortissements (0,780M€) et l'affectation du résultat (1,275M€) sont la réalisation comptable de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement.

- **Les subventions d'équipement**

Les dotations et subventions d'équipement perçues pour 1 427 401€, ainsi que le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 658 129€ abondent l'équilibre de la section d'investissement. Des subventions restent également à percevoir, comptabilisées en report à hauteur de 1 205 023€. Le besoin de financement constaté à la clôture des comptes est ainsi en diminution de 794K€.

- **Les dépenses d'équipement**

Les dépenses réelles d'investissement ont été principalement composées de travaux à hauteur de 2,5M€, du remboursement en capital de la dette pour 888 267€, de frais d'études pour 722 786€ et d'acquisition pour 556 824€.

Dans les acquisitions, notons 196 405€ de matériel de transport et 107 320€ de matériel informatique dont 1/5 pour les écoles.

Les principales opérations de travaux comptabilisées en 2023 en investissement :

- 1,4M€ au Gymnase du Mail
- 332K€ dans les écoles
- 109K€ sur l'Hôtel de Ville (électricité principalement)
- 154K€ au stade Léo LAGRANGE, fin du financement du revêtement de la piste d'athlétisme et réfection du système d'arrosage du terrain de rugby
- 94K€ au centre nautique
- 77K€ de travaux d'embellissement des espaces verts.

Les ratios financiers

population 2022 : 14 216 / population 2023 : 14 323

Informations financières – ratios	CA 2022	Moy. Strate 2022	CA 2023
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 644,10 €	1 175 €	1 658,65 €
Produit des impositions directes/population	567,13 €	597 €	597,02 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 711,60 €	1 369 €	1 804,26 €
Dépenses d'équipement brut/population	340,36 €	361 €	264,90 €
Encours de dette/population	725,65 €	800 €	840,36 €
Dotation globale de fonctionnement/population	343,41 €	176 €	351,72 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	66%	59,52%	67%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	100%	92,26%	95%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	20%	26,37%	15%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	42%	58,44%	47%

CONCLUSION

- La situation financière de la collectivité à la clôture de l'exercice est bonne.
- Le besoin de financement de la section d'investissement est en baisse pour la troisième année consécutive.
- Le résultat d'exercice de la section de fonctionnement progresse très fortement, suite au travail réalisé pour optimiser les recettes à percevoir.
- Les taux d'imposition sont stables, pour la septième année consécutive, preuve d'une volonté politique affirmée en la matière.
- Les investissements des grands projets se poursuivent, conformément aux objectifs du contrat de mandat.